

CHACUN POUR SOI, ON SUBIT

ENSEMBLE, ON N'EST PLUS FORT

C'est la rentrée! Les vacances sont terminées... pour ceux qui ont pu en avoir.

Tout l'été, nous avons subi un programme chargé mais dans des conditions difficiles : fortes chaleurs, pas de techniciens, pas de contrôle qualité, pas de chef d'équipe, nouveaux intérimaires jetés en production un minimum de formation correcte...

Ces conditions habituelles aggravées seront pire encore si nous nous laissons faire. Le patron dépense le minimum pour les salariés. Il se moque de l'inorganisation qui complique le travail de tout le monde et nous fera travailler la tête dans le guidon, au plus bas salaire possible, tant que nous accepterons.

En début d'année nous nous sommes mobilisés pour les salaires. Nous avons parlé ensemble d'amplifier la mobilisation. L'installation de nouvelles lignes commencée en mars 2023 et achevée au carrousel présage encore plus de travail. Notre organisation syndicale fera tout pour favoriser cette mobilisation.

DIX ANS DEJA, NE PAS OUBLIER

Il y a dix ans, le compacteur à déchets non dangereux de la cour des bennes a été transformé en bombe. Le 8 septembre 2014, en actionnant le compacteur comme tous les matins, le cariste a provoqué l'explosion du contenu, le capot coulissant métallique a été projeté sur son dos. Ecrasé, évacué en hélicoptère, ce travailleur n'a depuis plus l'usage de ses jambes.

Le juge correctionnel a reconnu Cosmeva responsable de ne pas avoir établi de procédure efficace pour l'évacuation des déchets dangereux tel que les aérosols. C'est juste mais n'explique pas l'explosion. En effet, à l'époque de Nivéa (l'ancien propriétaire) pendant des dizaines d'années, l'usine fonctionnait avec la même procédure approximative et il n'y a pas eu d'explosion. Alors que s'est-il passé ? Une succession « d'erreurs » passées inaperçues car :

- La direction avait réorganisé les équipes chargées de la sécurité et des déchets depuis Nivéa, passant de deux cadres, deux agents de maitrise et deux ouvriers Cosmeva, à seulement un cadre et un agent de maitrise
- La direction n'avait pas organisé l'évacuation des déchets dangereux de la filiale Farevacolor que le patron venait de fermer. Cette filiale utilisait en grande quantité des aérosols.
- Le patron de la victime ne lui avait pas donné accès à une formation sérieuses sur les déchets dangereux et l'utilisation du compacteur.

Effectif insuffisant, pas d'organisation et pas de formation. En gérant à l'économie, le patron favorise ces accidents. Nous en sommes toujours au même point. Toutes les petites entorses à la sécurité subies tous les jours, qui seules ne semblent pas grave, peuvent se conjuguer pour provoquer, par surprise, une nouvelle catastrophe.

La solidarité des salariés est la seule solution pour imposer au patron la sécurité au travail.

PROCHAINE REUNION DE CSE, LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE BILAN L'ACTIVITE CGT DE CET ETE :

Nous n'avons aucune information sur les raisons de l'éjection du directeur à la fin de sa période d'essai. Nous avons demandé à monsieur Bonnet ce qui sera appliqué des projets et annonces faites.

Toujours aucune réponse depuis début juin. Monsieur Bonnet est peut-être encore en congés ?

Par exemple qu'en est-il de la mise en place de la prime conducteur de ligne confirmé et certifié ? La direction essaie-t 'elle de faire oublier sa promesse ?

Début juillet, une délégation de la CGT de l'usine est allée défendre la question de la pause payée à la commission nationale regroupant syndicats de salariés et de patrons de la chimie.

Les représentants nationaux des patrons de la chimie ont trouvé un argument encore plus farfelu que ceux trouvés par les directions de Cosmeva : d'après eux, pour avoir droit à la pause payé, il faudrait que l'atelier continue de fonctionner pendant la pause. Les trois syndicats de salariés ont contesté cette invention.

Ce n'était qu'une étape : nous invitons les collègues qui veulent gagner cette pause payée légitime à se réunir pour en discuter ensemble.

Début juillet, l'inspectrice du travail a inspecté l'usine à la demande de la CGT pour constater :

- L'emploi abusif de salariés intérimaires (il devrait être embauchés)
- Le non-respect de l'égalité de rémunération de ceux-ci avec les embauchés
- Les problèmes de sécurité à l'UAP fab
- Le temps de travail non payé pour aller à la pointeuse de l'UAP1 ou sur ligne

Nous attendons les réponses de l'inspection du travail et rendront compte sur ces sujets.

Les élus CGT au CSE ont envoyé des échantillons de talc, kaolin, silice et dioxyde de titane à un laboratoire spécialisé pour y détecter d'éventuelles particules dangereuses à respirer. Ces analyses ont été conseillées par l'ANDEVA, association qui défend les victimes de l'amiante et d'autres produits cancérigènes. Ces analyses auraient dû être effectuées préventivement par le patron avant utilisation de ces produits pour évaluer leur dangerosité.

Cette démarche vise à comprendre si, oui ou non, nos deux collègues décédés en 2021 ont contracté leurs cancers du poumon à la suite du travail à l'usine. Ces deux collègues avaient travaillé pendant près de trente ans au contact de multiples poudres. Un des deux collègues avait demandé la reconnaissance en maladie professionnelle. Sans vrai examen, la sécurité sociale a refusé la maladie professionnelle. La décision est maintenant dans les mains d'un juge.

UN AVERTISSEMENT A PRENDRE AU SERIEUX

Début août, la direction a envoyé une lettre d'avertissement au secrétaire du syndicat CGT, cariste à l'UAP2. Cet avertissement parfaitement injuste est en fait une tentative d'affaiblir l'équipe de militants CGT. En effet, l'activité de la CGT reste en travers de la gorge de la direction puisque nous n'acceptons pas de subir sans réagir l'insécurité, les salaires trop bas, les droits bafoués.

En affaiblissant le syndicat, la direction essaie d'avoir les mains plus libres.

Nous ne laisserons pas faire.